

Extrait de délibération

Comité syndical

15 janvier 2024 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le quinze janvier à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M Guillaume Clément a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 28 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Titulaires absents	Suppléants présents avec vote	Suppléants présents sans vote
Airvaudais -Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard		FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume, BOUCHER Hervé-Loïc,	BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	BERGEON Patrice,	SICAUD Mickael	PARNAUDEAU Thierry
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	MICOU Corinne, RIMBEAU Jean-Pierre	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Modification du tableau des effectifs au 15 janvier 2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant le recrutement d'un Chargé de mission Charte Forestière,

Considérant le départ par mutation de Mme Ayer,

Considérant la nomination de Mme RUSSEIL

Le Comité syndical valide la modification du tableau des effectifs à compter du 15 janvier 2024 comme suit :

Filière : Administrative,**Cadre d'emploi : Attachés territoriaux**

Grade : Attaché :

Ancien effectif : - Titulaire : 3 - Non Titulaire : 6 - Vacant : 0
 Nouvel effectif : - Titulaire : 3 - Non Titulaire : 6 - Vacant : 0

Cadre d'emploi : Rédacteur,Grade : Rédacteur principal 2^e classe

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 1 - Vacant : 0

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriauxGrade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 2 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0
 Nouvel effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1

Grade : Adjoint administratif principal 2^e classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1

Grade : Adjoint administratif :

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0
 Nouvel effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 janvier 2024,

Tableau des effectifs arrêté au 15 janvier 2024

Grade	Catégorie	Effectif pourvu				Emploi vacant	Total
		Titulaire		Non Titulaire			
		TC	TNC	TC	TNC		
Filière Administrative							
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux							
Attaché	A	3		6		0	9
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux							
Rédacteur principal 2 ^e classe	B	0		0		1	1
Rédacteur	B	0		1		0	1
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux							
Adjoint Adm. Principal 1 ^{ère} classe	C	1				1	2
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe	C	0				1	1
Adjoint Adm.	C	1				0	1
Total Budgétaire		5		7		3	15

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD